



Courrier de l'Éducation nationale - N° spécial

▶▶▶ Lettre d'information sur la nouvelle école fondamentale

▶▶▶ N° spécial du Courrier de l'Éducation nationale

octobre 2009



Table des matières

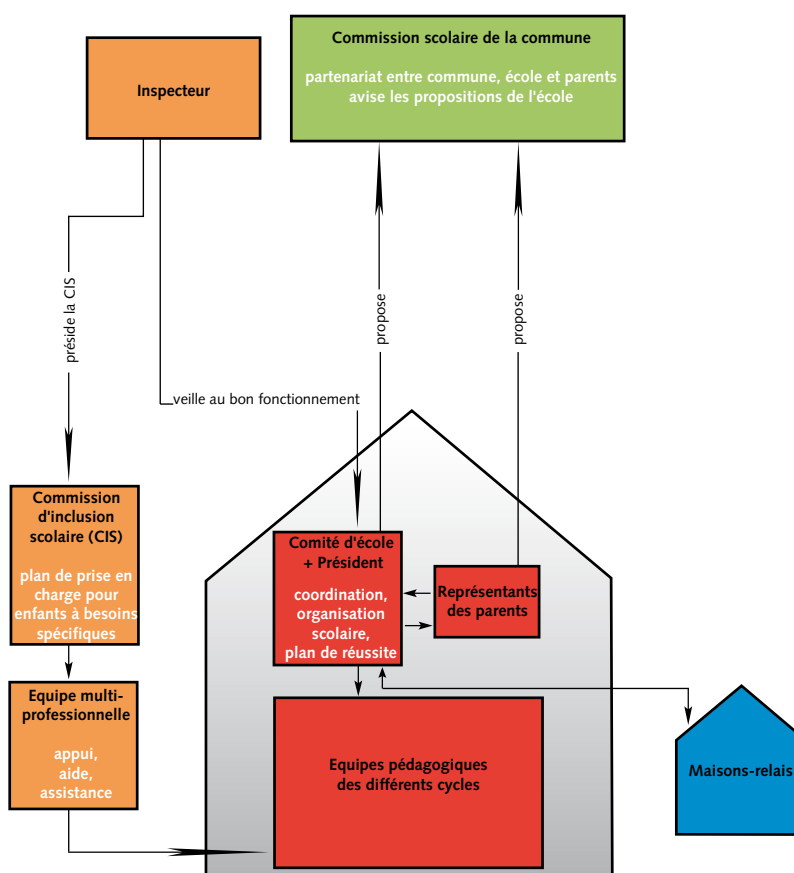
1. Coup d'oeil sur l'enseignement fondamental Rentrée 2009-2010	2
1.1. Les acteurs de l'enseignement fondamental	2
1.2. L'approche par compétences	3
1.3. L'évaluation des compétences	4
2. Liste des publications importantes du MENFP pour l'école fondamentale.....	12

1. Coup d'oeil sur l'enseignement fondamental Rentrée 2009-2010

1.1. Les acteurs de l'enseignement fondamental

La loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental apporte une série de changements non seulement au niveau des méthodes pédagogiques, des contenus et des objectifs d'apprentissage, mais également au niveau des structures à l'intérieur des écoles et des acteurs autour des écoles. De nouvelles structures ont été créées, d'anciennes missions redéfinies ou précisées.

Vous trouverez ci-après le nouvel organigramme de l'enseignement fondamental. Sur le site du ministère vous trouverez un tableau reprenant tous les acteurs et toutes les structures de l'école fondamentale avec une définition concernant leurs missions exactes et leur présence sur un niveau local, régional ou national.



Lien vers le tableau des intervenants: http://www.men.public.lu/priorites/ens_fondamental/index.html

Les équipes multiprofessionnelles

Au niveau de chaque arrondissement d'inspection, il est constitué au moins une équipe multiprofessionnelle qui a pour mission d'assurer, en collaboration avec le titulaire de classe, et, au besoin, avec l'équipe médico-socio-scolaire concernée, le diagnostic et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques et de conseiller le titulaire de classe et l'équipe pédagogique dans la mise en oeuvre des mesures de différenciation.

Les équipes sont constituées avec le concours d'agents du service de l'Education différenciée, du centre de Logopédie et des communes, ainsi que des instituteurs détachés de l'Enseignement fondamental.

Lien vers les tableaux des coordonnées des équipes multiprofessionnelles:

http://www.men.public.lu/ministere/ecoles_services_externes/index.html

1.2. L'approche par compétences

Le plan d'études de l'enseignement fondamental, basé sur l'approche par compétences est le fruit d'un travail de coopération et de consultation de large envergure entre tous les partenaires scolaires concernés, dans lequel des groupes de travail composés d'enseignants, de membres du collège des inspecteurs, de responsables ministériels et de collaborateurs scientifiques étrangers sont engagés depuis 2005.

Le nouveau plan d'études place les apprentissages des élèves au centre des préoccupations. Il décrit en termes de compétences ce que les élèves doivent apprendre pour suivre avec fruit leurs études ultérieures et pour devenir capables d'apprendre tout au long de leur vie.

Le document comprend trois parties (annexes du règlement grand-ducal) :

- a. les socles de compétences définis pour les quatre cycles d'apprentissage ;
- b. les programmes constitués par les compétences à développer tout au long des quatre cycles ;
- c. les horaires hebdomadaires relatifs aux domaines de développement et d'apprentissage.

L'approche par compétences, qui sous-tend l'intégralité du plan d'études, est liée à l'idée d'établir des socles de compétences, donc des niveaux de compétence, attendus à certains moments du parcours scolaire par la grande majorité des élèves. Une fois atteints, ils leur permettent de poursuivre leur scolarité avec succès dans le cycle suivant.

Les socles de compétences permettent :

- de construire un bilan de fin de cycle sur des fondations solides et explicites, connues de tous les partenaires ;
- aux équipes pédagogiques de se prononcer sur les progrès réalisés par l'élève et de prendre des décisions quant à son avenir scolaire.

Cependant, l'école doit avoir l'ambition de ne pas uniquement s'axer sur l'acquisition des socles de compétences, mais de conduire l'élève, s'il maîtrise ces capacités de base, à développer des compétences qui se situent bien au-delà du socle. Dans cet ordre d'idées, la partie « programme » qui figure à l'annexe 2 reprend les compétences qui figurent dans les socles, mais fait également l'inventaire des matières qui peuvent être abordées pour accéder à un niveau de compétence plus élevé.

Pour chaque cycle, le noyau du programme défini à l'annexe 2 est constitué par les compétences à développer pour chaque domaine de développement et d'apprentissage qui restent en principe les mêmes tout au long des quatre cycles d'apprentissage. Ces compétences sont concrétisées par une série de descripteurs qui indiquent, à titre d'exemple, ce que les élèves doivent apprendre. Y sont également répertoriés les contenus, c'est-à-dire des notions théoriques, des connaissances, des thèmes, des concepts et des champs d'étude.

Pour les enseignants, les compétences énumérées permettent de :

- planifier des situations d'apprentissage en fonction d'objectifs clairement identifiés ;
- axer la différenciation des apprentissages et leur régulation sur les compétences essentielles et non sur des contenus isolés.

Avec l'organisation de l'école par cycles d'apprentissage, cette conception nouvelle de l'école influence de manière décisive les méthodes d'enseignement et les apprentissages, les horaires ainsi que les pratiques d'évaluation. En permettant aux écoles de se centrer sur l'essentiel, mais de ne pas perdre de vue ce qui reste important, le plan d'études a l'ambition de hausser le niveau de compétences de tous les élèves.

Comme le plan d'études axé sur une approche par compétences constitue une innovation majeure, il est prévisible que, au fur et à mesure qu'il trouvera son application dans les écoles, il devra subir des ajustements plus ou moins importants. En effet, un plan d'études doit rester un instrument dynamique, soumis à un suivi et une évaluation continus.

Le plan d'études sur le site du MEN :

http://www.men.public.lu/priorites/ens_fondamental/090723_bibliotheque/index.html

1.3. L'évaluation des compétences

Les cycles d'apprentissage et l'apprentissage axé sur l'acquisition de compétences induisent une nouvelle approche de l'évaluation qui, à différents moments de la scolarité de l'enfant, a des finalités différentes.

L'évaluation formative constitue une aide à l'apprentissage : elle permet au personnel enseignant et éducatif de soutenir l'élève dans l'acquisition des connaissances et dans le développement de ses compétences, de situer ses difficultés pour l'aider et de lui donner les moyens pour progresser dans ses apprentissages selon son rythme et ses besoins. Elle est régulatrice car elle permet d'ajuster les apprentissages et les actions pédagogiques, autorégulatrice pour l'élève par le fait qu'elle lui fait prendre conscience de ses forces, de ses progrès mais aussi des obstacles à surmonter et des étapes suivantes à envisager pour progresser sur son chemin.

À la fonction formative de l'évaluation s'ajoute la fonction certificative qui est une démarche visant à porter un jugement sur le degré d'acquisition des compétences à la fin d'un cycle en mettant en rapport les compétences développées avec les compétences visées par les socles. Contrairement à l'évaluation formative dont le récepteur privilégié est l'élève, elle certifie les acquis par rapport à des tiers.

La distinction entre évaluation en cours du cycle d'apprentissage et à la fin du cycle a mené à l'élaboration de deux outils: les bilans intermédiaires du développement des compétences et le bilan de fin de cycle.

Pour la rentrée 2009-2010

Les nouveaux outils introduits dès l'année scolaire 2009-2010 sont les bilans intermédiaires du développement des compétences au cycle 1 et au cycle 2 et un bilan de fin de cycle aux cycles 1, 2, 3 et 4.

▶▶▶ Cycle 1

I . Les Bilans intermédiaires du développement des compétences

a) Les fonctions des bilans intermédiaires: information, échange, anticipation, documentation

Les bilans intermédiaires sont utilisés lors des entretiens individuels trimestriels avec les parents. Ils ont été conçus dans le but de décrire les cheminements individuels des élèves, d'informer sur leurs progrès et apprentissages, sans perdre de vue les objectifs de fin de cycle, à savoir les connaissances et compétences à développer.

Il importe d'intégrer les observations et réflexions des différents acteurs impliqués, c'est-à-dire les parents et le personnel enseignant et éducatif en charge de la classe, ainsi que les membres de l'équipe pédagogique. La perspective de l'enfant est présente dans le matériel de documentation utilisé qui visualise les processus de développement et d'apprentissage (photographies, bricolages, enregistrements, etc.).

Ce côte-à-côte des vues renforce le partenariat entre parents et membres de l'équipe pédagogique: il se retrouve dans les bilans intermédiaires sous forme de rétrospectives des différents acteurs. Les informations ne se limitent donc pas au domaine scolaire, mais incluent le volet extrascolaire sans lequel une compréhension approfondie des apprentissages et une vue plus globale sur l'enfant ne seraient guère possibles.

Or, un vrai partenariat ne peut pas se limiter à un côte-à-côte, mais doit prendre la forme d'un véritable échange d'observations et de réflexions, d'une communication basée sur des messages précis et compréhensibles permettant de différencier, de compléter, voire de relativiser ses propres observations et même d'augmenter leur fiabilité en cas de concordance.

Le bilan intermédiaire donne une dimension supplémentaire à cette idée d'échanges en ajoutant à la communication et la transmission d'informations la possibilité de formuler ensemble des perspectives communes. L'échange va donc au-delà du regard en arrière en permettant de porter un regard en avant: anticiper ensemble des apprentissages futurs, imaginer les étapes suivantes, envisager ensemble des mesures qui permettent à l'enfant de progresser et les mettre en œuvre. En prenant une part active non seulement lors de l'entretien, mais au-delà de celui-ci, le rôle des parents n'est pas limité à celui de consommateur d'informations ; leurs apports sont valorisés et la complémentarité des rôles de tous les partenaires dans l'éducation de l'enfant est accentuée.

b) Conception

Pour que les bilans intermédiaires puissent satisfaire à leurs multiples fonctions et rester utilisables dans la pratique, ils doivent être suffisamment ouverts et flexibles afin de permettre au personnel enseignant et éducatif de les adapter le mieux possible à chaque enfant et à chaque situation de classe.

Une description des progrès et apprentissages ne peut se faire sans recours aux domaines de développement et d'apprentissage qui forment en quelque sorte la toile de fond de toute activité et de toute situation de jeu et d'apprentissage. On peut donc distinguer deux grands volets dans les bilans intermédiaires au cycle 1 : d'une part les domaines de développement et d'apprentissage avec le socle de compétences à atteindre à la fin du cycle et d'autre part un vade-mecum qui permet de structurer les entretiens individuels et de garder une trace écrite des échanges et des décisions prises.

Les domaines de développement et d'apprentissage / les socles de compétences

Dans la partie réservée à l'éducation précoce, les domaines d'apprentissage sont énumérés à titre indicatif afin d'y pouvoir ancrer les progressions observées. Celles-ci sont décrites dans le vade-mecum et documentées à l'aide de productions authentiques de l'enfant. Dans le souci de donner à tous les enfants le temps dont ils ont besoin pour s'intégrer dans le groupe et de commencer à développer les compétences en douceur, les objectifs de fin de cycle ne sont introduits qu'à partir de l'année suivant celle du précoce. Il importe en outre de ne pas défavoriser les enfants qui n'ont pas fréquenté une classe précoce.

A partir de la deuxième année de cycle ou, si l'enfant a fréquenté le précoce, à partir de la troisième année, le vade-mecum se présente sous une forme un peu différente: aux différentes rubriques existantes sont ajoutés les domaines de développement et d'apprentissage. Ceci permet au personnel enseignant et éducatif d'explicitier le lien avec ces domaines en situant les acquis de chaque enfant dans les différents domaines par rapport aux objectifs de fin de cycle. Les progrès et les apprentissages sont aussi bien pris en compte que les étapes à franchir et les difficultés à surmonter. En tout cas, il s'agit de prendre des décisions et de formuler des perspectives qui permettent à l'enfant de progresser le plus loin possible.

Le recours à ces rapports écrits succincts aide le personnel d'école concerné à prendre des décisions fondées et justifiables en relation avec la progression de l'élève au cours et à la fin du cycle. Les descriptions et explications sont illustrées, appuyées et complétées par des documents divers, avant tout des productions authentiques de l'enfant (dessins, bricolages, enregistrements, observations faites dans différentes situations, etc.).

Les différentes rubriques du vade-mecum

Thèmes à aborder	« L'ordre du jour » : aperçu sur les différents aspects importants à aborder lors de l'entretien avec les parents.
Matériel / pièces à l'appui	Matériel servant à documenter et illustrer les processus d'apprentissage de l'élève: Portfolio, fiches d'observation (LBK1), "Bildungs- und Lerngeschichten" etc.; Matériel didactique divers permettant d'illustrer et d'appuyer les explications (p.ex. jeux et livres préférés, objets à grande valeur personnelle, etc.).
Rétrospective de l'équipe pédagogique:	Bilan couvrant la phase entre deux entretiens respectivement la phase entre le début de l'année scolaire et le premier entretien; <ul style="list-style-type: none"> • Description du niveau de développement actuel dans les différents domaines avec des pièces à l'appui; • Description des processus de développement et d'apprentissage (avec accent sur les progrès réalisés sans perdre de vue les étapes à franchir); • Mise en relation des progrès réalisés avec les objectifs de fin de cycle à atteindre ; Description et explications : <ul style="list-style-type: none"> • sur base des notations des fiches d'observation; • sur base des documents divers contenus le cas échéant dans le portfolio (enregistrements, dessins, photographies, textes écrits etc.); • sur base des informations reçues des collègues de l'équipe pédagogique, des membres de l'équipe multiprofessionnelle, du personnel de la maison relais, des personnes de référence de l'élève, etc.

Rétrospective des parents	<p>Bilan couvrant la phase entre deux entretiens respectivement la phase entre le début de l'année scolaire et le premier entretien;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description de la situation actuelle à domicile; • Description des progrès / changements par rapport au dernier entretien respectivement par rapport au début de l'année; • Echange sur les changements constatés/ l'absence de changements / mise en rapport avec les progrès scolaires; <p>Les informations échangées entre parents et le personnel enseignant et éducatif peuvent expliquer des progrès ainsi que des ralentissements temporaires: événements familiaux (naissance, divorce, chômage, etc.), personnes de référence changeantes, etc..</p>
Perspectives communes:	<p>Concertation entre le personnel enseignant et éducatif et les parents en tant que partenaires au niveau scolaire;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification commune : • Objectifs (à court, moyen ou long terme); • Etapes suivantes à atteindre; • Mesures à envisager (par les parents, par le personnel enseignant et éducatif : prise de contact avec la CIS, etc.); • Possibilités de collaboration (échange sur les progrès, documentation de progrès constatés à domicile dans le portfolio à l'aide de photographies, de notations, etc.) <p>Les objectifs définis ainsi que les étapes et les mesures envisagées sont revues ensemble régulièrement et adaptées le cas échéant à la situation actuelle.</p>

c) Modalités d'utilisation

- La rubrique « rétrospective de l'équipe pédagogique » est remplie après concertation avec les membres de l'équipe pédagogique et avant l'entretien avec les parents.
- La rubrique « rétrospective des parents » est remplie ensemble avec les parents lors de l'échange.
- Les perspectives communes sont définies lors de l'échange par tous les partenaires.
- Chaque bilan intermédiaire est validé par la signature des parents et du titulaire de classe dans les cases prévues à cet effet.
- Les bilans intermédiaires peuvent être consultés par les parents et tous les intervenants investis dans l'éducation de l'élève. Ils sont gardés à l'école.
- Au cas où un élève bénéficie d'une année supplémentaire aux deux années prévues pour atteindre le socle de compétences du cycle, des bilans intermédiaires supplémentaires peuvent être ajoutés.

II. Le Bilan de fin de cycle

a) Fonction

Le bilan de fin de cycle est établi par l'équipe pédagogique. Les membres de l'équipe pédagogique certifient à l'élève et ses parents qu'il a développé les compétences qui lui permettent de continuer son parcours scolaire au cycle suivant. La décision est consignée sur le bilan de fin de cycle.

Il s'agit de souligner ici que seul le socle défini dans le domaine du langage, de la langue luxembourgeoise et de l'éveil aux langues ainsi que dans le domaine du raisonnement logique et mathématique est à prendre en considération pour la décision de promotion. Les niveaux de compétences décrits dans les domaines restants n'entrent pas en jeu pour la prise de décision.

b) Modalités d'utilisation

Afin de pouvoir porter un jugement fondé sur le niveau de développement des compétences dans les différents domaines de développement et d'apprentissage et de dresser un profil différencié des compétences, l'équipe pédagogique recourt à des informations et données diverses, recueillies dans différents contextes et à différents moments au cours du cycle. Le bilan intermédiaire y est une source précieuse d'informations. Il s'agit de souligner ici que le développement des compétences ne s'arrête pas une fois le socle atteint : chaque enfant devra avoir la possibilité de progresser aussi loin que possible. Des descripteurs relatifs à un niveau de développement plus élevé se trouvent dans la partie programmes du plan d'études.

Lorsqu'un élève a atteint le socle mais n'a pas pu consolider ses compétences dans un domaine, une description détaillée du profil de ses compétences est ajoutée au bilan de fin de cycle afin de donner aux membres de l'équipe pédagogique du cycle suivant les informations qui leur seront utiles pour offrir à l'élève les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires à ses besoins.

Le bilan est présenté aux parents lors de la dernière entrevue, ensemble avec le dernier bilan intermédiaire, ce qui permet au personnel enseignant et éducatif de faire la transition entre la description du processus de développement et du niveau atteint et la certification de ce niveau.

III. Le dossier d'évaluation

Chaque élève reçoit un dossier d'évaluation dès qu'il est soumis à l'obligation scolaire. Le dossier d'évaluation est un document officiel dans lequel sont regroupés notamment les bilans intermédiaires du développement des compétences et les bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation peut en outre comporter des travaux qui illustrent d'une manière exemplaire la progression de l'élève dans différents domaines de développement et d'apprentissage.

Lors du passage au cycle subséquent, le dossier d'évaluation contient uniquement les bilans de fin de cycle. Les bilans intermédiaires qui documentent la progression de l'élève au cours du ou des cycles précédents restent accessibles aux membres des équipes pédagogiques qui assurent l'encadrement de l'élève dans le ou les cycles subséquents.

À la fin d'un cycle, les parents et le titulaire de classe s'entendent sur les éléments du dossier qui doivent utilement accompagner l'élève au cycle suivant à l'exception des bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation qui à la fin de l'enseignement fondamental est remis au directeur du lycée auquel l'élève est inscrit, comporte uniquement les bilans de fin de cycle afin de documenter la progression de l'élève au sein de l'enseignement fondamental.

▶▶▶ Cycle 2

I. Le bilan intermédiaire

a. Fonction

Le bilan intermédiaire documente les progrès de l'élève et renseigne sur les compétences à atteindre par tous les élèves. Il est utilisé comme outil qui permet de suivre la formation et de situer la progression des apprentissages de l'élève par rapport à un objectif donné. L'évaluation formative exige une démarche qui différencie les élèves dans leurs processus d'apprentissage.

Dans la perspective d'aide à l'apprentissage, l'erreur change de statut. Elle devient positive et elle permet le réajustement et la compréhension de l'acte d'apprendre. Dans les situations d'apprentissage, l'évaluation ne sert pas seulement à soutenir la démarche de l'élève. Elle a aussi pour but d'orienter et d'ajuster les interventions pédagogiques de l'enseignant.

Le bilan intermédiaire énumère les descripteurs qui correspondent au socle de compétences à atteindre par tous les élèves.

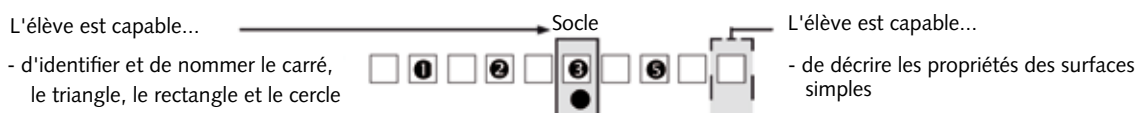
Il énumère également les descripteurs qui se situent au-delà du socle de compétences. Ceux-ci doivent être visés à partir du moment où l'élève a atteint le socle de compétences.

b. Modalités d'utilisation

Les enfants qui à la rentrée 2009/2010 rentreront aux cycles 1 et 2 de l'enseignement fondamental, ainsi que les enfants qui seront en 2^{ième} année du 2^{ième} cycle) recevront le premier bilan intermédiaire à la fin du 1^{er} trimestre (Noël 2009). Il en sera ainsi à la fin de chaque trimestre des deux années réglementaires du cycle.

Le bilan intermédiaire est rempli et remis aux parents lors de leur venue obligatoire à l'école.

Les progrès de l'élève sont marqués dans une des cases prévues à cet effet en utilisant le numéro correspondant au trimestre du cycle. La compétence est atteinte si l'élève exécute régulièrement, sans aide et avec assurance les tâches complexes qui lui ont été proposées.



Exemple: la grille ci-dessous pourrait correspondre aux affirmations suivantes

À la fin du 1^{er} trimestre, l'élève est capable d'identifier et de nommer le cercle et le triangle, mais il confond régulièrement carré et rectangle.

À la fin du 2^e trimestre, il est capable d'identifier correctement les surfaces simples, mais uniquement dans des situations exercées auparavant.

À la fin du 3^e trimestre, l'élève montre qu'il maîtrise les attentes du socle, c'est-à-dire qu'il est capable d'identifier et de nommer les surfaces simples de façon régulière sans aide externe dans des situations familières mais non exercées.

Au cours du 4^e trimestre, l'élève n'a pas progressé davantage dans cette compétence.

À la fin du 5^e trimestre, il est capable de distinguer carré et rectangle dans la plupart des exercices en décrivant les propriétés des figures respectives.

Les progrès de l'élève consignés dans le bilan intermédiaire sont documentés par une collection de pièces authentiques de l'élève. Ces documents sont la preuve du travail de l'enfant dans l'acquisition de connaissances ou de développement de compétences et la preuve de l'atteinte du socle de compétence ou d'un dépassement du socle.

c. Communication avec les parents

Le bilan intermédiaire est un moyen de communication important qui permet de suivre avec les parents au cours des trimestres l'évolution des compétences de l'élève.

Lors d'un entretien individuel à la fin de chaque trimestre, le titulaire de la classe leur explique, en s'appuyant sur des documents et des productions personnelles, où se situent les performances de leur enfant par rapport aux attentes du socle et le cas échéant par rapport aux attentes d'un niveau avancé.

Le fait de consigner ces constats dans la grille du bilan intermédiaire permet de documenter à travers le cycle le progrès des apprentissages et le développement des compétences.

Au cours de l'entretien, le titulaire présentera les atouts et les faiblesses de l'élève et proposera, si nécessaire, des pistes de soutien et d'aide dont il a besoin pour progresser.

Il devra ensuite être certifié que cet entretien a bien eu lieu. Les parents signeront le bilan le jour de l'entrevue. L'original pourra être ramené à la maison pour consultation, mais devra être retourné à l'école où il doit être conservé.

Le bilan intermédiaire est rempli pour la dernière fois à la fin du 6e trimestre de la deuxième année de chaque cycle.



cycle 2

II. Le bilan de fin de cycle pour les cycles 2, 3 et 4

a. Fonction

Au terme du cycle, l'équipe pédagogique établit le bilan final des apprentissages. Elle se concerta pour porter un jugement sur les compétences acquises par l'élève. Elle certifie à l'élève qu'il a développé les compétences qui lui permettent de continuer son parcours scolaire au cycle suivant. La décision est consignée dans le bilan de fin de cycle.

L'évaluation porte sur le degré de maîtrise des compétences en fin de cycle. Les erreurs ou revers de début de cycle, les difficultés transitoires que l'élève a surmontées, ne seront pas pris en compte pour le bilan de fin de cycle.

b. Modalités d'utilisation

Pour établir le bilan de fin de cycle l'équipe pédagogique se base sur l'ensemble des données recueillies en plusieurs occasions et dans des contextes variés. Elle tiendra compte de la progression documentée dans les bilans intermédiaires.

Le bilan de fin de cycle certifie pour chaque compétence :

- socle atteint;
- socle dépassé;
- socle atteint sous réserve

pour les cycles 3 et 4 les compétences où l'élève excelle sont mises en évidence par une mention spéciale.

Le règlement grand-ducal du 26 août 2009 fixant le plan d'études pour les quatre cycles de l'enseignement fondamental définit les socles de compétence à atteindre à la fin de chaque cycle, dans les domaines définis à l'article 8 de la loi du 6 février 2009.

Les descripteurs qui attestent un dépassement du socle de compétences dans un ou plusieurs domaines sont contenus dans la partie programme du règlement grand-ducal qui fixe le plan d'études. Ces descripteurs témoignant de l'atteinte d'un niveau de compétence supérieur sont joints au bilan de fin de cycle sous forme d'annexe.

Lorsqu'un élève a atteint le socle avec difficulté, lorsqu'une ou plusieurs compétences ne semblent pas être acquises de façon durable, le bilan devra contenir une description exacte des mesures qui seront à prendre au cycle suivant pour aider l'élève à consolider ses apprentissages. La description de ces mesures doit faire partie du bilan de fin de cycle sous forme d'annexe.

Dans un souci de continuité et de cohérence, les enseignants du cycle suivant recevront également toutes les informations qui leur permettront d'offrir aux élèves les mesures d'aide ou d'enrichissement nécessaires.

c. Communication avec les parents

Le bilan de fin de cycle sera remis aux parents lors de la dernière entrevue à la fin du 6ième trimestre du cycle. Il pourra être ramené pour consultation à la maison, mais devra être retourné à l'équipe pédagogique pour être conservé à l'école.

III. Le dossier d'évaluation

Chaque élève reçoit un dossier d'évaluation dès qu'il est soumis à l'obligation scolaire. Le dossier d'évaluation est un document officiel dans lequel sont regroupés notamment les bilans intermédiaires du développement des compétences et les bilans de fin de cycle.

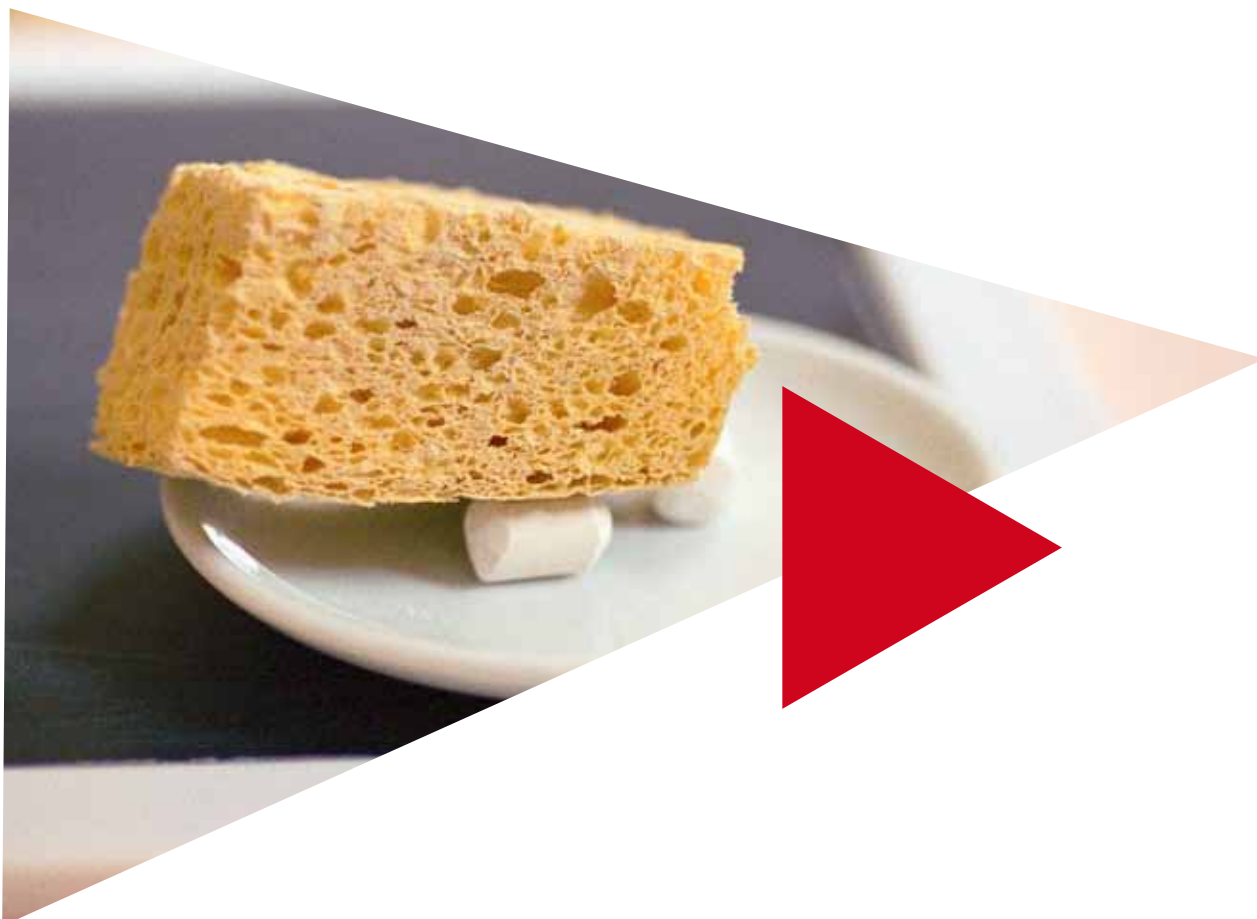
Le dossier d'évaluation peut en outre comporter des travaux qui illustrent d'une manière exemplaire la progression de l'élève dans différents domaines de développement et d'apprentissage.

À la fin d'un cycle, les parents et le titulaire de la classe s'entendent sur les éléments du dossier qui doivent utilement accompagner l'élève au cycle suivant à l'exception des bilans de fin de cycle.

Le dossier d'évaluation qui à la fin de l'enseignement fondamental est remis au directeur du lycée auquel l'élève est inscrit, comporte uniquement les bilans de fin de cycle afin de documenter la progression de l'élève au sein de l'enseignement fondamental.

Règlement grand-ducal du 6 juillet 2009 déterminant les modalités d'évaluation des élèves ainsi que le contenu du dossier d'évaluation (pdf, 20 ko)

http://www.men.public.lu/legislation/lois_rgd_recents/090706_evaluation_rgd.pdf



2. Liste des publications importantes du MENFP pour l'école fondamentale

Bibliothèque de l'école fondamentale

http://www.men.public.lu/priorites/ens_fondamental/090723_bibliotheque/index.html

